



Votre guide sur

l'inscription et le vote à une élection fédérale

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
elections.ca

© Directeur général des élections du Canada, 2024

Table des matières



Aperçu 5

Fonctionnement du gouvernement fédéral 5

Ressources 6

Renseignements sur le système de gouvernement canadien 6

Renseignements sur les élections canadiennes (tous les niveaux de gouvernement) 6

Renseignements sur les élections canadiennes (niveau fédéral) 7



Vous inscrire pour voter 8

Ce que vous devez savoir 8

Vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements AVANT une élection fédérale 9

Comment vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements 9

Vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements PENDANT une élection fédérale 10

Façons de vous inscrire ou de mettre à jour vos renseignements avant d'aller voter 10

Façons de vous inscrire ou de mettre à jour vos renseignements au moment de voter 11



Prouver votre identité et votre adresse 13

OPTION 1 : présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement canadien 13

OPTION 2 : présenter deux pièces d'identité 13

OPTION 3 : établir votre identité et votre adresse par écrit et avoir recours à un répondant 13



Voter 15

Choisir comment voter 15

Façons de voter 16

Voter le jour de l'élection 16

Voter les jours de vote par anticipation 18

Voter d'avance à un bureau d'Élections Canada 19

Voter sur un campus 21

Voter par la poste 22



Outils et services d'accessibilité 26

Accessibilité de votre bureau de vote 26

Outils et services d'accessibilité 27

Façons de voter offertes aux électeurs hospitalisés ou vivant dans un établissement de soins de longue durée ou une résidence pour personnes âgées 28

Vote à domicile 28



Aperçu

Ce guide vous fournira toute l'information dont vous avez besoin pour vous inscrire et voter à une élection fédérale.

Voter est une façon de participer au processus démocratique. Pour voter à une élection fédérale canadienne, vous devez être inscrit.

Le saviez-vous?

Le droit de chaque citoyen canadien de jouer un rôle important dans le processus électoral est protégé par l'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Fonctionnement du gouvernement fédéral

Au Canada, les citoyens élisent les députés qui les représentent à la Chambre des communes. Ces représentants, ainsi que les sénateurs, adoptent ensuite des lois et prennent des décisions pour le pays et sa population.

Au cours d'une élection fédérale, les citoyens âgés d'au moins 18 ans peuvent voter une fois pour un [candidat](#) dans leur [circonscription](#). Le candidat qui obtient le plus de votes remporte le siège de la circonscription à la Chambre des communes. Le représentant de votre circonscription est votre député.

Le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de candidats à la Chambre des communes forme le gouvernement, et son chef devient premier ministre.

Le premier ministre et les députés décident des politiques et des priorités nationales du Canada. Ils veillent à ce que ces politiques soient mises en pratique, et ils pilotent les **projets de loi** du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat.

Le Canada reconnaît que les peuples autochtones jouissent du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en application de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les ententes négociées confèrent un pouvoir décisionnel aux gouvernements autochtones qui font leurs propres choix quant à la façon d'offrir des programmes et des services à leurs communautés. Il peut s'agir de prendre des décisions sur la façon de mieux protéger leur culture et leur langue, d'enseigner à leurs élèves, de gérer leurs propres terres et d'établir de nouveaux partenariats d'affaires qui créent des emplois et d'autres avantages pour leurs citoyens. L'autonomie gouvernementale est une pierre angulaire du renouvellement de la relation et une voie vers le développement et la croissance économique qui procureront des avantages aux Autochtones.

Ressources

Les ressources suivantes vous aideront à mieux comprendre le fonctionnement du gouvernement fédéral et celui des élections à chaque niveau de gouvernement.

Renseignements sur le système de gouvernement canadien

- Site Web du Parlement du Canada : Vous y trouverez un [aperçu du Parlement du Canada](#) ainsi que de l'information sur les [rouages du Parlement](#) et le [système de gouvernement du Canada](#), présentée sous forme d'articles, d'infographies et de vidéos. (ressource externe)
- [Notre pays, notre Parlement](#) : Cette publication de la Bibliothèque du Parlement explique le système de gouvernement et le fonctionnement de la démocratie au Canada. (ressource externe)
- [Le système politique du Canada](#) : Cette page du site Web Élections et démocratie, géré par Élections Canada, fournit des renseignements généraux sur le régime parlementaire canadien et les élections fédérales.

Renseignements sur les élections canadiennes (tous les niveaux de gouvernement)

Au Canada, il y a trois niveaux de gouvernement :

1. municipal; | 2. provincial/territorial; | 3. fédéral.

Chacun d'eux est responsable de différents dossiers qui peuvent avoir une incidence sur votre vie. Pour en savoir plus, consultez les ressources suivantes :

- [L'ABC de l'engagement civique](#) : Cette vidéo présente les différents niveaux de gouvernement. (ressource externe : L'apathie c'est plate)

- [Infographies sur les niveaux et les branches de gouvernement](#) : Ces infographies illustrent les différents niveaux de gouvernement et leurs champs de responsabilité. (ressource externe : L'apathie c'est plate)
- [Les trois paliers de gouvernement](#) : Cette vidéo présente les champs de responsabilité de chaque niveau de gouvernement. Elle a été produite par Élections Canada en collaboration avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux.
- [Élections provinciales et territoriales](#) : Cette page du site Web Élections et démocratie, géré par Élections Canada, contient des liens vers les sites Web des organismes responsables des élections provinciales et territoriales.
- [Le système électoral du Canada](#) : Cette publication d'Élections Canada explique le déroulement des élections fédérales.

Renseignements sur les élections canadiennes (niveau fédéral)

- [Les élections étape par étape](#) : Cette page du site Web Élections et démocratie, géré par Élections Canada, présente les cinq étapes du processus électoral fédéral.



Vous inscrire pour voter

Ce que vous devez savoir

Si vous êtes inscrit pour voter, Élections Canada détient vos renseignements dans le **Registre national des électeurs**, une base de données des Canadiens qui peuvent voter aux élections fédérales.

Pour vous inscrire et voter à une élection fédérale, vous devez :

- ✓ **être citoyen canadien;**
- ✓ **avoir au moins 18 ans;**
- ✓ **prouver votre identité et votre adresse.**

Votre lieu de résidence ou adresse résidentielle est l'endroit où vous vivez habituellement ou que vous considérez comme votre domicile. L'adresse à laquelle vous êtes inscrit détermine votre circonscription et votre bureau de vote.

Si vous quittez temporairement votre domicile (pour des raisons scolaires, professionnelles ou autres), mais que vous avez l'intention d'y revenir, vous pouvez quand même utiliser cette adresse comme celle de votre lieu de résidence.

Vous trouverez [ici](#) plus d'information sur les preuves d'identité et d'adresse exigées.

Le saviez-vous?

Élections Canada prend de nombreuses mesures pour assurer l'exactitude des renseignements d'inscription des millions d'électeurs canadiens et pour en protéger l'intégrité.

Élections Canada gère deux autres bases de données d'inscription :

- Le Registre international des électeurs : il s'agit d'une liste des citoyens canadiens vivant à l'étranger qui peuvent voter par la poste.
- Le Registre des futurs électeurs : il s'agit d'une liste des citoyens canadiens âgés de 14 à 17 ans. À leur 18^e anniversaire, ils sont ajoutés au Registre national des électeurs.

Vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements AVANT une élection fédérale

Vous pouvez vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements d'électeur avant même le déclenchement d'une élection. Vous serez alors inscrit sur la liste électorale et recevrez des renseignements importants sur le vote. Si vous décidez de voter, vous aurez plus de facilité à le faire en étant déjà inscrit.

Voici comment vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements :

- 1. Cochez « Oui »** aux deux questions concernant Élections Canada dans votre déclaration de revenus fédérale.

Si vous avez le droit de vote, mais n'êtes pas encore inscrit au Registre national des électeurs, Élections Canada considérera cela comme une demande d'inscription. Visitez le [site Web d'Élections Canada](#) pour en savoir plus à ce sujet.

- 2. Communiquez directement avec Élections Canada :**

- par téléphone au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**;
- en ligne au moyen du formulaire [Contactez-nous](#).

Vous pouvez demander à Élections Canada de vous envoyer un formulaire d'inscription par la poste, par courriel ou par télécopieur. Vous devez ensuite retourner votre formulaire rempli, accompagné de copies de pièces d'identité acceptées pour prouver votre identité et votre adresse.

- 3. Utilisez le [Service d'inscription en ligne des électeurs](#)**

Dans ce système sécurisé d'Élections Canada, vous devrez répondre à quatre questions qui détermineront votre admissibilité. Vous devrez aussi fournir les renseignements suivants :

- nom;
- date de naissance;
- genre;
- type d'adresse;
- adresse résidentielle.

Pour vous inscrire, vous devez [prouver votre identité et votre adresse](#). On vous demandera le numéro de l'une des pièces d'identité suivantes :

- permis de conduire d'une province ou d'un territoire autre que le Québec;
- carte d'identité provinciale ou territoriale (Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, Saskatchewan ou Yukon).

Si vous n'avez aucune de ces pièces d'identité, visitez la page de dépôt de documents du [Service d'inscription en ligne des électeurs](#) pour présenter d'autres pièces d'identité.

Pour savoir quelles pièces d'identité vous pouvez utiliser, consultez la [liste des pièces d'identité acceptées](#).

Pour mettre à jour votre adresse, entrez d'abord votre adresse précédente pour vérifier si vous êtes inscrit. Après avoir confirmé votre inscription, cliquez sur le lien sous « Besoin de mettre à jour votre adresse? » et entrez votre nouvelle adresse.

Si vous avez changé de nom ou avez besoin de mettre à jour d'autres renseignements, communiquez avec Élections Canada pour obtenir un formulaire de mise à jour. Le formulaire vous sera envoyé par la poste, par courriel ou par télécopieur. Veuillez le remplir, le signer et le retourner par la poste avec une copie de vos [preuves d'identité et d'adresse](#).

Vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements PENDANT une élection fédérale

Pour voter à une élection fédérale, vous devez être inscrit. Après le déclenchement d'une élection fédérale, vous pouvez vous inscrire avant d'aller voter ou au moment de voter.

Vous pouvez également mettre à jour vos renseignements d'électeur (tels que votre adresse ou votre nom) pendant une élection.

Façons de vous inscrire ou de mettre à jour vos renseignements AVANT d'aller voter :

1. Au moyen du [Service d'inscription en ligne des électeurs](#)

Pour que vos renseignements soient mis à jour sur la liste électorale avant le jour de l'élection, vous devez vous inscrire au plus tard le mardi précédant le jour de l'élection, 18 h.

2. À votre bureau local d'Élections Canada

Après le déclenchement d'une élection, Élections Canada ouvre un bureau local dans chaque circonscription du pays.

Vous pouvez vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements à n'importe quel bureau local d'Élections Canada au plus tard le mardi précédant le jour de l'élection, 18 h. Assurez-vous d'apporter des pièces d'identité acceptées pour prouver votre identité et votre adresse. Vous aurez la possibilité de [voter par bulletin spécial](#) au même moment.

Pour trouver votre bureau local, utilisez le Service d'information à l'électeur à elections.ca ou appelez au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Le saviez-vous?

Lorsque vous votez par bulletin spécial, votre bulletin ne contient pas de liste des candidats. Il contient plutôt un espace en blanc où vous devez écrire le nom du candidat de votre choix.

Après avoir rempli votre bulletin, vous devez le placer dans l'enveloppe intérieure non marquée et sceller cette dernière. Vous devez ensuite insérer cette enveloppe dans l'enveloppe extérieure portant vos renseignements et sceller cette dernière. Enfin, vous devez signer et dater la déclaration au recto de l'enveloppe extérieure. Après avoir fait tout cela, vous déposerez l'enveloppe dans l'urne.

I vote for / Je vote pour

Names (or initials) and surname of candidate of your choice
Prénoms (ou initiales) et nom de famille du candidat de votre choix

Façons de vous inscrire ou de mettre à jour vos renseignements AU MOMENT de voter :

1. À votre bureau de vote, soit les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection

Si vous êtes inscrit, vous devriez recevoir une carte d'information de l'électeur par la poste. Cette carte vous indique où et quand voter. Si vous ne recevez pas de carte d'information de l'électeur ou si elle contient des erreurs, vous n'êtes peut-être pas inscrit ou votre inscription n'est peut-être pas à jour.

2. À n'importe quel bureau local d'Élections Canada

Si vous allez voter à un bureau local d'Élections Canada, un travailleur électoral vous fera remplir une *Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial*. Vous devrez présenter une preuve d'identité et d'adresse.

Vous avez jusqu'au mardi précédant le jour de l'élection, 18 h, pour faire votre demande.

Vous recevrez ensuite une trousse de vote par bulletin spécial. Vous pourrez voter sur place ou emporter votre trousse, puis la retourner par la poste au bureau d'Élections Canada après avoir voté.

N'oubliez pas que vous devez retourner votre bulletin de vote rempli avant l'échéance du jour de l'élection.

3. En faisant une demande pour voter par la poste

Quand vous votez par la poste, vous votez par bulletin spécial.

Pour voter par la poste, vous devez remplir une *Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial*. Après avoir reçu votre demande, Élections Canada vous inscrira ou mettra à jour vos renseignements sur la liste électorale. Vous pouvez obtenir le formulaire de demande :

- en ligne à **elections.ca**;
- à n'importe quel bureau local d'Élections Canada;
- en appelant au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Le saviez-vous?

Si vous faites une demande pour voter par la poste ou à un bureau d'Élections Canada, vous ne pouvez pas changer d'idée et voter par anticipation ou le jour de l'élection.



Prouver votre identité et votre adresse

Au moment de vous inscrire (ou de mettre à jour vos renseignements) et de voter, vous devez prouver votre identité et votre adresse.

Vous avez trois options pour prouver votre identité et votre adresse.

OPTION 1 :

Présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement canadien

Elle doit porter vos photo, nom et adresse actuelle. Exemple : votre permis de conduire.

OPTION 2 :

Présenter deux pièces d'identité

Les deux doivent porter votre nom et au moins l'une d'elles, votre adresse actuelle. Exemple : votre carte d'information de l'électeur et un état de compte bancaire.

Rendez-vous à **elections.ca** pour consulter la liste complète des pièces d'identité acceptées.

OPTION 3 :

Établir votre identité et votre adresse par écrit et avoir recours à un répondant

Si vous n'avez pas de pièce d'identité acceptée, vous pouvez tout de même voter si vous établissez votre identité et votre adresse en faisant une déclaration par écrit et demandez à une personne d'être votre répondant. Cette personne doit vous connaître et être inscrite à votre bureau de vote. Le répondant doit prouver son identité et son adresse, et il ne peut répondre que d'une seule personne (excepté dans les établissements de soins de longue durée).

Élections Canada accepte les pièces d'identité suivantes :

- ✓ **cartes d'identité et documents dans leur format original, y compris les relevés et factures électroniques;**
- ✓ **documents transmis électroniquement (imprimés ou présentés sur un appareil mobile);**
- ✓ **pièces d'identité périmées;**
- ✓ **différentes pièces d'identité provenant d'une même source, pourvu que les documents n'aient pas la même fonction (exemple : une facture et un relevé de notes d'une même école);**
- ✓ **cartes d'information de l'électeur, comme preuve d'adresse (vous devrez présenter une autre pièce d'identité portant votre nom).**

Il est possible que certains électeurs soient incapables de prouver leur adresse. Si vous vivez à l'un des endroits suivants ou y recevez des services, vous pouvez demander une lettre de confirmation de résidence à un membre du personnel :

- résidence pour étudiants;
- bande ou réserve des Premières Nations;
- territoire géré par une autorité locale inuite;
- résidence pour personnes âgées;
- établissement de soins de longue durée;
- refuge ou soupe populaire;
- résidence communautaire.

Pour obtenir une lettre de confirmation de résidence, communiquez avec l'établissement dès que possible après le déclenchement d'une élection. L'établissement peut utiliser son papier à en-tête officiel ou le modèle de *Lettre de confirmation de résidence* fourni par Élections Canada à elections.ca.

Pour vous inscrire et voter, vous devrez présenter, en plus de cette lettre, une pièce d'identité portant votre nom.

Le saviez-vous?

Élections Canada s'efforce de rendre le processus électoral et ses documents d'information plus accessibles pour tous les Canadiens. Par exemple, nous offrons le *Guide pour l'élection fédérale* et la fiche d'information sur l'identification des électeurs en 16 langues autochtones et en plus de 30 langues autres que l'anglais et le français.



Voter

Choisir comment voter

Connaître les différentes façons de voter et le processus qui s’y rattache peut vous aider à choisir le moment et l’endroit qui vous convient le mieux pour voter. N’oubliez pas que vous pouvez voter presque en tout temps pendant une élection.

Pour voter, vous devez être citoyen canadien, avoir au moins 18 ans le jour de l’élection, être inscrit et [prouver votre identité et votre adresse](#).

Renseignez-vous sur votre circonscription et les candidats.

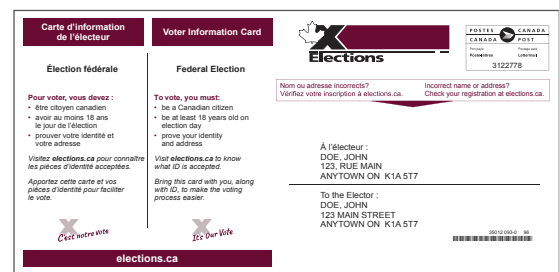
Au cours d’une élection fédérale, le [Service d’information à l’électeur](#) fournit de l’information sur chaque circonscription. Entrez votre code postal dans le champ de recherche pour obtenir :

- ✓ **le nom et une carte de votre circonscription;**
- ✓ **de l’information sur l’inscription des électeurs;**
- ✓ **de l’information sur les lieux, les dates et les heures de vote;**
- ✓ **les noms et l’appartenance politique des candidats pour lesquels vous pouvez voter.**

Le saviez-vous?

Selon la loi, les électeurs doivent disposer de trois heures consécutives pour voter le jour de l’élection. Si vous ne disposez pas de trois heures consécutives à cause de votre horaire de travail, votre employeur doit vous accorder le temps requis.

C’est votre employeur qui choisit le moment où vous pouvez vous absenter. Visitez [elections.ca](#) pour en savoir plus sur le temps devant être accordé pour voter.



Façons de voter

Renseignez-vous sur les façons de voter et choisissez celle qui vous convient le mieux. Vous pouvez :

- ✓ **voter à votre bureau de vote le jour de l'élection;**
- ✓ **voter à votre bureau de vote les jours de vote par anticipation;**
- ✓ **voter d'avance à n'importe quel bureau d'Élections Canada partout au pays (jusqu'au mardi précédant le jour de l'élection);**
- ✓ **voter d'avance sur un campus participant (les bureaux de vote sur campus sont ouverts durant quatre jours);**
- ✓ **voter par la poste (des dates limites s'appliquent).**

Aucune de ces façons de voter ne vous convient?

Élections Canada offre d'autres façons de voter à des groupes d'électeurs particuliers, dont les suivants :

- [électeurs vivant à l'étranger;](#)
- [électeurs absents de leur domicile pendant l'élection;](#)
- [électeurs membres ou vivant avec un membre des Forces armées canadiennes;](#)
- [électeurs sans abri;](#)
- [électeurs hospitalisés ou vivant dans un établissement de soins de longue durée;](#)
- [électeurs incarcérés.](#)

Voter le jour de l'élection

Où

Vous pouvez voter à votre bureau de vote, qui est déterminé par votre lieu de résidence. Pour connaître la [date de l'élection ainsi que les heures d'ouverture et l'adresse de votre bureau de vote,](#) consultez votre carte d'information de l'électeur, utilisez le [Service d'information à l'électeur](#) en ligne ou appelez Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Quand

Votre bureau de vote sera ouvert pendant 12 heures le jour de l'élection.

Comment

ÉTAPE 1 : Trouver votre bureau de vote

Une fois dans l'immeuble, suivez les indications jusqu'à la salle de vote.

À votre arrivée, vous serez accueilli par un travailleur électoral qui vous dirigera vers votre [bureau de scrutin](#) (c'est-à-dire la table où vous pourrez voter). Vous aurez peut-être à patienter pendant que d'autres électeurs se font servir.

ÉTAPE 2 : Présenter vos pièces d'identité

Un travailleur électoral vous demandera votre nom ainsi qu'une preuve d'identité et d'adresse.

Si vous n'êtes pas encore inscrit pour voter, un travailleur électoral vous aidera à remplir un formulaire d'inscription.

Rappel

Il y a trois façons de prouver votre identité et votre adresse. Pour en savoir plus, visitez elections.ca.

ÉTAPE 3 : Recevoir votre bulletin de vote

Un travailleur électoral biffera votre nom sur la liste électorale pour indiquer que vous avez voté et vous empêcher de voter à nouveau à l'élection. Il vous remettra ensuite un bulletin de vote plié.

Si vous en avez besoin, vous pouvez demander une liste des candidats en gros caractères ou en braille. Un travailleur électoral ou votre accompagnateur peut aussi vous aider à marquer votre bulletin de vote.

ÉTAPE 4 : Marquer votre bulletin de vote



Rendez-vous derrière l'isoloir, marquez votre bulletin de vote et repliez-le afin que **votre vote demeure secret**. Vous pouvez marquer votre bulletin avec le crayon fourni ou avec un stylo ou un crayon vous appartenant.



Le saviez-vous?

Les travailleurs électoraux doivent suivre des procédures strictes afin de garder le **secret du vote**.

Les bulletins de vote viennent en carnets et portent des numéros de série séquentiels uniques afin que seuls les bulletins fournis par des fonctionnaires électoraux soient déposés dans l'urne. À la réception d'un bulletin marqué, le fonctionnaire électoral vérifie le numéro de série du bulletin, sans déplier ce dernier, pour confirmer qu'il s'agit bien du bulletin remis auparavant à l'électeur. Il retire ensuite le talon portant le numéro de série et remet le bulletin à l'électeur pour qu'il le dépose dans l'urne.

Vote accessible

Différents outils sont offerts pour vous aider à marquer votre bulletin de vote :

- crayons à prise facile;
- loupes;
- gabarits de vote en braille avec fonctions tactiles.

Le saviez-vous?

Les isoloirs d'Élections Canada n'ont pas de panneau supérieur. Ils laissent passer un maximum de lumière afin que vous puissiez lire facilement votre bulletin de vote et les instructions de vote.

ÉTAPE 5 : Retourner votre bulletin de vote marqué

Remettez votre bulletin de vote au travailleur électoral. Il en retirera le talon qui permettrait de vous identifier, puis vous remettra le bulletin.

Déposez votre bulletin dans l'urne.

**VOUS AVEZ
VOTÉ!**

Voter les jours de vote par anticipation

Où

Vous pouvez voter à votre bureau de vote, qui est déterminé par votre lieu de résidence. Pour connaître les dates et les heures d'ouverture de votre bureau de vote par anticipation ainsi que son adresse, consultez votre carte d'information de l'électeur, utilisez le [Service d'information à l'électeur](#) en ligne ou appelez Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Quand

Les bureaux de vote par anticipation seront ouverts de 9 h à 21 h les vendredi, samedi, dimanche et lundi, une semaine avant le jour de l'élection.

Comment

ÉTAPE 1 : Trouver votre bureau de vote

Une fois dans l'immeuble, suivez les indications jusqu'à la salle de vote.

À votre arrivée, vous serez accueilli par un travailleur électoral qui vous dirigera vers votre [bureau de scrutin](#) (c'est-à-dire la table où vous pourrez voter). Vous aurez peut-être à patienter pendant que d'autres électeurs se font servir.

ÉTAPE 2 : Présenter vos pièces d'identité

Un travailleur électoral vous demandera votre nom ainsi qu'une preuve d'identité et d'adresse.

Si vous n'êtes pas encore inscrit pour voter, un travailleur électoral vous aidera à remplir un formulaire d'inscription.

ÉTAPE 3 : Recevoir votre bulletin de vote

Un travailleur électoral biffera votre nom sur la liste électorale et vous remettra un bulletin de vote plié.

Si vous en avez besoin, vous pouvez demander une liste des candidats en gros caractères. Un travailleur électoral ou votre accompagnateur peut aussi vous aider à marquer votre bulletin de vote.

ÉTAPE 4 : Marquer votre bulletin de vote



Rendez-vous derrière l'isoloir, marquez votre bulletin de vote et repliez-le afin que **votre vote demeure secret**. Vous pouvez marquer votre bulletin avec le crayon fourni ou avec un stylo ou un crayon vous appartenant.

ÉTAPE 5 : Retourner votre bulletin de vote marqué

Remettez votre bulletin de vote au travailleur électoral. Il en retirera le talon qui permettrait de vous identifier, puis vous remettra le bulletin.

Déposez votre bulletin dans l'urne.

**VOUS AVEZ
VOTÉ!**

Voter d'avance à un bureau d'Élections Canada

Après le déclenchement d'une élection fédérale, Élections Canada ouvre un bureau local dans chaque circonscription du pays. Toute personne qui peut voter peut le faire à un bureau d'Élections Canada. Si vous choisissez cette option, vous voterez par bulletin spécial.

Les bureaux d'Élections Canada peuvent être des lieux de vote plus agréables pour les électeurs qui préfèrent éviter les files d'attente et les foules.

Où

Vous pouvez voter à n'importe quel bureau d'Élections Canada partout au pays.

Après le déclenchement d'une élection, vous pourrez obtenir les adresses des bureaux d'Élections Canada en ligne ou en appelant Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Quand

Vous pouvez voter à n'importe quel bureau d'Élections Canada jusqu'au mardi précédant le jour de l'élection, 18 h. Les bureaux sont ouverts sept jours par semaine durant la période électorale. Les heures d'ouverture peuvent varier.

Comment

Le vote à un bureau local d'Élections Canada diffère du vote le jour de l'élection ou les jours de vote par anticipation, parce que vous voterez selon le processus de vote par bulletin spécial.

ÉTAPE 1 : Assurer l'exactitude de vos renseignements d'électeur

Un travailleur électoral vous accueillera et vous demandera une preuve d'identité et d'adresse. Ensuite, il ajoutera, mettra à jour ou confirmera vos renseignements sur la liste électorale. Il pourrait vous demander de les vérifier sur un écran d'ordinateur.

Vous pouvez vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements **uniquement** au bureau d'Élections Canada de votre circonscription. Si vous vous présentez à un autre bureau, vous devrez également voter par bulletin spécial.

ÉTAPE 2 : Recevoir votre bulletin de vote

Le travailleur électoral vous aidera à remplir une *Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial*. Il vous remettra ensuite un bulletin de vote et vous donnera des instructions. Selon le moment où vous souhaitez voter et le bureau auquel vous vous présentez (celui de votre circonscription ou d'une autre circonscription), vous recevrez soit un bulletin en blanc (appelé bulletin de vote spécial), soit un bulletin ordinaire qui énumère les candidats.

Si vous en avez besoin et si elle est disponible, vous pouvez demander à consulter la liste des candidats (ordinaire ou en gros caractères).

ÉTAPE 3 : Remplir votre bulletin de vote

Rendez-vous derrière l'isoloir. Si vous avez reçu un bulletin de vote spécial, vous devrez y inscrire les prénom et nom de famille du candidat de votre choix dans l'espace prévu. Il n'est pas nécessaire d'écrire le nom du parti politique. Toutefois, si vous inscrivez **uniquement** le nom d'un parti politique, votre vote ne sera pas compté.

Vous pouvez remplir votre bulletin avec le crayon fourni ou avec un stylo ou un crayon vous appartenant. Si nécessaire, un travailleur électoral ou votre accompagnateur peut vous aider à remplir votre bulletin de vote.



ÉTAPE 4 : Protéger le secret du vote

Placez votre bulletin de vote spécial rempli dans l'enveloppe intérieure non marquée, et scellez-la. Ensuite, insérez cette enveloppe dans l'enveloppe extérieure portant vos renseignements, et scellez-la. Enfin, signez et datez la déclaration au recto de l'enveloppe extérieure. Vous n'avez plus qu'à déposer l'enveloppe dans l'urne.

**VOUS AVEZ
VOTÉ!**

Voter sur un campus

Où

Des bureaux d'Élections Canada seront ouverts sur les campus participants partout au pays. Consultez le [Service d'information à l'électeur](#) à elections.ca pour trouver le bureau le plus proche.

Quand

Les bureaux de vote sur campus seront ouverts pendant quatre jours, deux semaines avant le jour de l'élection.

Comment

Le vote sur campus diffère du vote le jour de l'élection ou les jours de vote par anticipation, parce que vous voterez selon le processus de vote par bulletin spécial. Tout électeur peut se présenter à un bureau de vote sur campus pour obtenir de l'information ou pour s'inscrire et voter par bulletin spécial.

ÉTAPE 1 : Assurer l'exactitude de vos renseignements d'électeur

Un travailleur électoral vous accueillera et vous demandera une preuve d'identité et d'adresse. Ensuite, il ajoutera, mettra à jour ou confirmera vos renseignements sur la liste électorale. Il pourrait vous demander de les vérifier sur un écran d'ordinateur.

ÉTAPE 2 : Recevoir votre bulletin de vote

Le travailleur électoral vous aidera à remplir une demande d'inscription et de bulletin de vote spécial. Il vous remettra ensuite un bulletin de vote et vous donnera des instructions.

Si vous en avez besoin et si elle est disponible, vous pouvez demander à consulter la liste des candidats (ordinaire ou en gros caractères).

ÉTAPE 3 : Remplir votre bulletin de vote

Rendez-vous derrière l'isoloir, et écrivez les prénom et nom de famille du candidat de votre choix sur votre bulletin de vote spécial. Il n'est pas nécessaire d'écrire le nom du parti politique. Toutefois, si vous inscrivez **uniquement** le nom d'un parti politique, votre vote ne sera pas compté.

Vous pouvez remplir votre bulletin avec le crayon fourni ou avec un stylo ou un crayon vous appartenant. Si nécessaire, un travailleur électoral ou votre accompagnateur peut vous aider à remplir votre bulletin.



ÉTAPE 4 : Protéger le secret du vote

Placez votre bulletin de vote spécial rempli dans l'enveloppe intérieure non marquée, et scellez-la. Ensuite, insérez cette enveloppe dans l'enveloppe extérieure portant vos renseignements, et scellez-la. Enfin, signez et datez la déclaration au recto de l'enveloppe extérieure. Vous n'avez plus qu'à déposer l'enveloppe dans l'urne.

**VOUS AVEZ
VOTÉ!**

Voter par la poste

Quand vous votez par la poste, vous votez par bulletin spécial. Le vote par bulletin spécial diffère du vote le jour de l'élection ou les jours de vote par anticipation.

Après le déclenchement d'une élection, tout électeur (citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans le jour de l'élection) peut voter par la poste. Toutefois, vous devez d'abord demander un bulletin spécial. Des dates limites s'appliquent.

Pour en savoir plus sur le vote par bulletin spécial, visitez elections.ca.

Où

Vous pouvez voter par la poste de n'importe où, y compris dans les situations suivantes :

- vous vivez au Canada et êtes dans votre circonscription, mais vous ne voulez pas ou ne pouvez pas voter à votre bureau de vote les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection;
- vous vivez au Canada, mais êtes absent de votre circonscription;
- vous habitez à l'étranger.

Quand

La date limite pour faire une demande de vote par la poste est le mardi précédant le jour de l'élection, 18 h.

Présentez votre demande le plus tôt possible après le déclenchement d'une élection, car vous devez prévoir assez de temps pour recevoir votre trousse de vote par bulletin spécial par la poste et pour faire parvenir votre bulletin rempli à Élections Canada au plus tard le jour de l'élection.

Comment

ÉTAPE 1 : Faire une demande pour voter par la poste

Pour voter par la poste, vous devez présenter une demande d'inscription et de bulletin de vote spécial. Vous pouvez obtenir le formulaire de demande :

- en ligne à elections.ca;
- à n'importe quel bureau local d'Élections Canada partout au pays;
- en appelant Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Vous devrez fournir une [preuve d'identité et d'adresse](#) au moment de faire votre demande.




Rappel

Si vous faites une demande pour voter par la poste, ce sera votre **SEULE** façon de voter à cette élection. Vous ne pouvez pas changer d'idée et voter par anticipation ou le jour de l'élection. Si vous inscrivez **uniquement** le nom d'un parti politique, votre vote ne sera pas compté.

ÉTAPE 2 : Recevoir votre trousse de vote par bulletin spécial

Une fois votre demande acceptée, Élections Canada vous enverra par la poste une [trousse de vote par bulletin spécial](#). La trousse comprend :

- un bulletin de vote spécial;
- deux enveloppes qui protégeront le **secret du vote**; 
- des instructions pour remplir et poster votre bulletin spécial.

ÉTAPE 3 : Remplir votre bulletin de vote

Votre [bulletin de vote spécial](#) sera vierge et ne contiendra pas les noms des candidats de votre circonscription. Vous devrez y inscrire les prénom et nom de famille du candidat de votre choix.

La liste définitive des candidats ne sera disponible qu'environ trois semaines avant le jour de l'élection. Si vous savez déjà pour qui voter, vous pouvez remplir votre bulletin plus tôt. Si vous avez des doutes ou préférez attendre que tous les candidats de votre circonscription soient confirmés, vous pouvez attendre la publication de la liste définitive.

Pour connaître les noms des candidats de votre circonscription, vous pouvez consulter le [Service d'information à l'électeur](#) ou appeler Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**. La liste des candidats est mise à jour régulièrement, au fur et à mesure que les candidats sont confirmés, et la liste définitive est publiée environ trois semaines avant le jour de l'élection.



ÉTAPE 4 : Protéger le secret du vote

Placez votre bulletin de vote spécial rempli dans l'enveloppe intérieure non marquée, et scellez-la. Ensuite, insérez cette enveloppe dans l'enveloppe extérieure portant vos renseignements, et scellez-la. Enfin, signez et datez la déclaration au recto de l'enveloppe extérieure.

ÉTAPE 5 : Retourner votre bulletin de vote spécial

Vous n'avez qu'à envoyer votre bulletin spécial à Élections Canada dans l'enveloppe de retour adressée comprise dans votre trousse. Votre bulletin spécial rempli doit parvenir à Élections Canada avant l'échéance du jour de l'élection, sinon il ne sera pas compté.

Pour connaître l'échéance applicable, regardez l'adresse de retour indiquée sur l'enveloppe fournie par Élections Canada.

- Si l'adresse de retour est le **440, chemin Coventry, à Ottawa**, votre bulletin spécial doit arriver au plus tard le jour de l'élection, 18 h (heure de l'Est).
- Si l'adresse de retour est celle de votre **bureau local d'Élections Canada**, votre bulletin spécial doit arriver avant la fermeture des bureaux de vote dans votre circonscription le jour de l'élection.

**VOUS AVEZ
VOTÉ!**



Le saviez-vous?

Au moment de compter les bulletins de vote spéciaux, un travailleur électoral retirera toutes les enveloppes intérieures non marquées des enveloppes extérieures signées. Ensuite, il déposera uniquement les enveloppes intérieures non marquées dans l'urne et les brassera. De cette façon, aucune enveloppe ne peut être associée à un électeur en particulier, et votre **vote demeure secret.**



Outils et services d'accessibilité

Aurez-vous besoin d'aide pour voter?

Si vous avez une déficience et avez besoin d'aide, ou aidez quelqu'un d'autre, choisissez la façon de voter qui répond le mieux à vos besoins ou à ceux de l'autre électeur.

Avec un peu de planification, vous ferez en sorte que le vote soit aussi facile et accessible que possible. N'oubliez pas que vous devrez peut-être prendre des dispositions avant de voter pour obtenir certains services.

Accessibilité de votre bureau de vote

Après le déclenchement d'une élection, vérifiez si votre bureau de vote répond à vos besoins en matière d'accessibilité :

- en consultant votre carte d'information de l'électeur : elle indiquera si votre bureau de vote est accessible;
- en entrant votre code postal dans le champ de recherche du [Service d'information à l'électeur](#) : vous obtiendrez une liste des caractéristiques d'accessibilité de votre bureau de vote;
- en appelant Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Si votre bureau de vote ne répond pas à vos besoins en matière d'accessibilité, ou s'il n'y a aucun bureau de vote à une distance raisonnable de votre résidence, appelez Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**. Nous vous aiderons à trouver un autre bureau de vote ou vous renseignerons sur les autres façons de voter. Veuillez appeler le plus tôt possible afin qu'il y ait suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires.

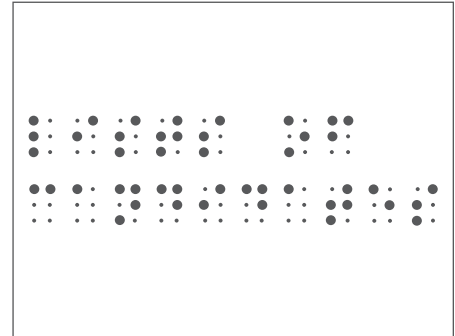
Vous avez jusqu'au mardi précédant le jour de l'élection, 18 h (heure de l'Est), pour appeler Élections Canada concernant vos besoins en matière d'accessibilité.

Outils et services d'accessibilité

Élections Canada offre de nombreux outils et services pour faciliter le vote aux élections fédérales. Vous pouvez [téléphoner à Élections Canada](#) ou [visiter n'importe lequel de ses bureaux](#) pour connaître à l'avance les outils et les services d'accessibilité offerts aux bureaux de vote.

Les outils et services suivants sont offerts le jour de l'élection :

- bulletins de vote avec le nom des candidats en gros caractères;
- listes des candidats en gros caractères et en braille;
- gabarits de vote en braille avec fonctions tactiles;
- loupes;
- guides à signature;
- lieux de vote accessibles;
- services d'interprétation linguistique et gestuelle et autres services (vous devez en faire la demande à l'avance);
- aide pour marquer votre bulletin de vote (venez accompagné d'une personne que vous connaissez ou demandez à un travailleur électoral);
- crayons à prise facile (vous pouvez aussi apporter votre stylo ou crayon).



Vous pouvez apporter l'aide nécessaire au moment de voter, par exemple un ami ou un membre de votre famille, votre animal d'assistance ou un dispositif d'assistance, comme un appareil mobile ou un téléphone intelligent.

Pour demander à l'avance une aide à voter, notamment des services d'interprétation linguistique et gestuelle, téléphonez au bureau d'Élections Canada dans votre circonscription avant le mardi précédant le jour de l'élection, 18 h. Pour obtenir le numéro :

- consultez votre carte d'information de l'électeur;
- entrez votre code postal dans la boîte [Service d'information à l'électeur](#) à [elections.ca](#);
- appelez Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Façons de voter offertes aux électeurs hospitalisés ou vivant dans un établissement de soins de longue durée ou une résidence pour personnes âgées

Dans certaines circonscriptions, des travailleurs électoraux ouvrent un bureau de scrutin itinérant dans certains établissements (comme les établissements de soins de longue durée et les résidences pour personnes âgées) à des heures fixées d'avance pour permettre aux électeurs qui y résident de voter.

Ce service n'est pas offert dans tous les établissements de ce genre. Pour en savoir plus sur les services offerts dans les établissements de votre circonscription, communiquez avec votre bureau local d'Élections Canada ou téléphonez à l'administration centrale d'Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)**.

Le vote dans les hôpitaux, où les séjours sont de courte durée, se déroule différemment, car les électeurs qui reçoivent des soins dans ces établissements n'y résident pas. Élections Canada a mis en place des procédures permettant à ces électeurs de s'inscrire et de voter par bulletin spécial pendant leur séjour à l'hôpital.

Vote à domicile

Les électeurs incapables de lire, de voter par bulletin spécial ou de se rendre à un lieu de vote en raison d'une déficience peuvent demander des services de vote à domicile.

Les électeurs qui demandent à voter à domicile doivent satisfaire aux critères énoncés dans la [Loi électorale du Canada](#) et avoir envisagé toutes les autres façons de voter.

Si vous ou un membre de votre famille avez besoin de ce service, vous devez en faire la demande au bureau local d'Élections Canada au plus tard le mardi précédant le jour de l'élection, 18 h.

Si votre demande est approuvée, un fonctionnaire électoral viendra chez vous pour vous aider à voter.

Le saviez-vous?

Vous trouverez toute l'information officielle sur le vote à elections.ca. Le site Web est entièrement accessible et contient des renseignements en plusieurs langues. Vous pouvez également commander des produits dans plusieurs autres formats, y compris en gros caractères, en braille et en format audio.

La plupart des électeurs peuvent voter de l'une des façons décrites, mais pas tous. Élections Canada offre des services particuliers aux groupes suivants :

- [membres des Forces armées canadiennes](#);
- [Canadiens vivant à l'étranger](#);
- [Canadiens hospitalisés ou vivant dans un établissement de soins de longue durée](#);
- [électeurs sans abri](#);
- [électeurs incarcérés](#);
- électeurs travaillant dans une région isolée.

Information en plusieurs langues

Si vous avez besoin de services dans une langue autre que l'anglais ou le français :

- visitez **elections.ca** pour obtenir de l'information sur le vote en plusieurs langues;
- appelez Élections Canada au **1-800-463-6868** ou au **1-800-361-8935 (ATS)** : nous offrons des services d'interprétation linguistique par téléphone.

Appelez votre bureau local d'Élections Canada pour demander à l'avance des services d'interprétation linguistique à votre bureau de vote le jour de l'élection.

Pour une expérience optimale, veuillez consulter ce guide sur notre site Web.

